



Aide Mémoire Cheikh Rabî

www.albassirah.com

Traduit par: Mehdi Abou 'Abdirrahman

مذكرة الحديث النبوي

في العقيدة والإتباع



Aide-mémoire

**De nobles traditions
prophétiques**

**DANS LA CROYANCE ET
LE SUIVI**



De l'éminent savant,

Le Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî

- qu'Allah le préserve-

Ancien enseignant et responsable du département des hautes études
concernant le Hadîth à l'Université Islamique de Médine

TABLE DE TRANSLITÉRATION

La table de translitération suivante fournit le système de translitération utilisé pour les termes arabes non-traduits qui apparaissent dans ce livre.

CONSONNES

ء ~	د d	ض <u>d</u>	ك k
ب b	ذ dh	ط <u>t</u>	ل l
ت t	ر r	ظ <u>dh</u>	م m
ث th	ز z	ع ‘	ن n
ج j	س s	غ gh	ه h
ح <u>h</u>	ش ch	ف f	و w
خ kh	ص <u>s</u>	ق q	ي y

VOYELLES

Courtes	َ - a	ِ - i	ُ - ou
Longues	ا - â	ي î	و ò

Biographie succincte

de l'auteur de l'épître l'éminent savant

Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî

Il est donc le très savant du ḥadīth Cheikh Rabî' bin Hâdî bin Moḥammad 'Oumayr Al-Madkhalî de la tribu des Madâkhillah du sud de l'Arabie Saoudite.

Né en 1351 de l'Hégire, il devient orphelin à un an et demi suite au décès de son père. C'est sa mère qui va s'occuper de son éducation. Il rejoint à l'âge de huit ans les cercles d'étude du village. Là il a appris l'écriture et la récitation du Coran ainsi que le tawḥîd ^[1] et le tajwîd ^[2].

Il étudia ensuite à l'école salafî de Sâmiṭah. Il y a étudié les livres Boulough Al-Marâm et Nouzhatou An-Nadhar d'Ibn Hajar avec le Cheikh Nâsir Khaloufah At-Tiyâch Moubâarakî, savant réputé et élève de l'imam Al-Qar'âwî. Il a ensuite rejoint l'institut éducatif de Sâmiṭah où il a étudié chez de grands imams de la communauté comme l'illustre Hâfîdh bin Aḥmad Al-Hakamî et son frère Moḥammad.

Il a étudié également chez le savant du ḥadīth et mufti du sud de l'Arabie Saoudite de son vivant Cheikh Aḥmad bin Yahyâ An-Najmî et le grand savant Moḥammad Amân Al-Jâmî qu'Allah leur fasse miséricorde à tous les deux.

¹ N.d.t : L'unicité (d'Allah).

² N.d.t : Science dont le sujet d'étude est la récitation du Coran.

Il a également appris le livre Zâd Al-Moustaqni' chez le savant du fiqh^[1] Moḥammad Ṣaghîr Khamîsî.

Il a également étudié la langue arabe, la littérature et la prose.

Il termine ses études auprès de cet institut en 1380 ^[2] de l'Hégire et en 1381 il rejoint la faculté de Charî'ah de Riyad.

Quelques mois plus tard il rejoint la faculté de Charî'ah de Médine lorsque l'Université de Médine ouvre ses portes.

Il y passe quatre ans et obtient son diplôme en 1384 avec la mention Moumtâz ^[3].

Il étudiera à l'Université de Médine chez d'illustres savants comme le très savant et mufti du Royaume d'Arabie Saoudite de son vivant Cheikh 'Abdel-'Azîz bin Bâz -qu'Allah lui fasse miséricorde- chez lequel il étudie la croyance de l'imam At-Tahâwî (At-Tahâwiyyah).

Et le savantissime Cheikh 'Abdel-Moḥsin Al-'Abbâd chez qui il étudie le fiqh pendant trois ans dans le livre Bidâyatou Al-Moujtahid.

Le savantissime savant du ḥadîth l'imam Cheikh Moḥammad Nâṣir Ad-Dîn Al-Albânî -qu'Allah lui fasse miséricorde- chez qui il étudie le ḥadîth et la science des chaînes de transmission.

Le savantissime, le Hâfidh, l'exégète (du Coran) Cheikh Moḥammad Amîn Ach-Chinquîṭî l'auteur de la fameuse exégèse du Coran Adwâ' Al-Bayân chez qui il étudie l'exégèse et les fondements de la jurisprudence pendant quatre ans.

¹ N.d.t : Jurisprudence.

² N.d.t : 1959 du calendrier grégorien.

³ N.d.t : Excellent.

Cheikh Sâlih Al-‘Irâqî chez qui il étudie la croyance.

Cheikh ‘Abdoul-Ghaffâr Hasan Al-Hindî le savant du hadîth chez qui il étudie la science du hadîth et de ses termes.

Après avoir terminé ses études à l’Université de Médine il travaille pendant un moment comme enseignant dans l’un des instituts de l’université puis il rejoint le département des Hautes Etudes de l’Université Oum Al-Qourâ ^[1] où il continue ses études et obtient son magistère dans la science du hadîth ayant pour titre "Entre les deux imams : Mouslim et Ad-Dâraqoutnî ^[2]".

En 1400, il obtient son doctorat à Oum Al-Qourâ avec toujours la mention excellent en présentant sa vérification du livre "An-Noukat ‘alâ kitâbi bni As-Salâh d’Al-Hâfidh ibn Hajar ^[3]".

Il retourne ensuite en tant qu’enseignant à l’Université de Médine à la faculté du hadîth.

Il fut ensuite à plusieurs reprises chef du département de la Sounnah au sein du département des Hautes Etudes.

Il y occupe actuellement une chaire permanente de professeur.

¹ N.d.t : A la Mecque.

² N.d.t : Publié en un volume aux éditions Maktabat Ar-Rouchd à Riyad.

³ N.d.t : Publié en deux volumes aux éditions Maktabat Al-Fourqân à ‘Ajmân.

Qu'ont dit les savants

au sujet de Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî ?

Voici la parole de l'éminent savant du hadîth de ce siècle, le très savant Cheikh Moḥammad Nâsir Ad-Dîn Al-Albânî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Dans un audio intitulé "Rencontre d'Abou Al-Ḥasan Al-Ma'ribî ^[1] avec Al-Albânî, la question suivante fut posée à cheikh Al-Albânî:

«Malgré le rang que Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî et Cheikh Moqbil Al-Wâdi'î ont atteint dans le combat contre les innovations (religieuses) et les avis et les paroles égarés, certains jeunes ont des doutes quant à savoir si ces deux cheikhs sont sur la voie salafiyah».

Le cheikh répondit en disant :

«Sans aucun doute, nous louons Allah Le Très-Haut de faire sortir pour cette da'wah droite basée sur le Coran et la Sounnah selon la méthodologie des pieux prédécesseurs de nombreux prédicateurs dans diverses parties des pays musulmans.

Ils sont ceux qui se chargent de l'obligation communautaire alors que très peu prennent cette responsabilité dans le Monde musulman aujourd'hui.

¹ N.d.t : Jugé innovateur (moubtadi') par un bon nombre de savants salafis.

Donc dénigrer ces deux cheikhs qui appellent au Coran et à la Sounnah et à ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs et qui mènent la guerre contre ceux qui s'opposent à cette méthodologie correcte, comme cela est clair à chacun, cela ne peut venir que de deux types de gens :

Cela vient de quelqu'un qui est ignorant ou de quelqu'un qui suit ses passions.

S'il est ignorant on peut lui enseigner mais s'il suit ses passions alors nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de cette personne.

Et nous demandons à Allah Le Puissant, Le Sublime de le guider ou de lui briser son dos.

Et en outre je veux dire que j'ai vu des écrits de Cheikh Rabî', qu'on en tirait des enseignements et je ne me rappelle pas avoir observé d'erreur dans ces livres ni de déviation dans la méthodologie sur laquelle nous sommes conformément à lui».

Dans un autre audio de Cheikh Al-Albanî intitulé "Al-Mouwâzanât ^[1] : une innovation (religieuse) moderne" il a ajouté à son éloge concernant Cheikh Rabî' après avoir mis en garde contre cette innovation (al-mouwâzanât) en disant :

«Et en bref je dis : le porteur de l'étendard de la science de la critique et de l'éloge aujourd'hui à notre époque et légitimement est notre frère le Docteur Rabî'. Et ceux qui le réfutent le font sans aucune science et la science est avec lui».

¹ N.d.t : Al-mouwâzanât c'est cette innovation (religieuse) qui consiste à dire qu'il faut également citer le bien d'une personne lorsqu'elle est critiquée afin d'"équibrer" le propos. De nombreuses réfutations détaillées de nos savants salafis montrant le danger de cette règle innovée sont disponibles à ce sujet.

Il dit aussi en annotation sur la conclusion du livre "Al-
‘Awâsim mimmâ fî koutoubi Sayyid Qoṭb mina al-qawâsim^[1]":

«Tout ce que vous avez réfuté de Sayyid Qoṭb est vrai et correct.

Ainsi cela deviendra tout-à-fait clair à chaque musulman qui a un peu d'éducation islamique, qui lit, que Sayyid Qoṭb n'était pas un savant de l'Islam ni dans ses principes fondamentaux ni dans ce qui découle de ses fondements (les branches).

Qu'Allah vous récompense –Ô frère Rabî'!- pour l'accomplissement de cette obligation de clarification et l'exposé de son ignorance et de son égarement» ^[2].

Voici maintenant la parole d'un autre imam parmi les imams de la communauté : le savant du ḥadīth, le très savant et imam Cheikh ‘Abdel-‘Azīz bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde :

Cheikh ‘Abdel-‘Azīz bin Bâz -qu'Allah lui fasse miséricorde- fut questionné à propos de sa "Clarification" qui est l'un de

¹ N.d.t : Protection contre les dangers que contiennent les livres de Sayyid Qoṭb. Publié au sein d'Al-Majmou' al-moumajjad limouallafât wa maqâlât ach-Cheikh Rabî' fî Sayyid Qoṭb wa akhîhi Moḥammad v. 2 p.209-331 aux éditions Dâr Al-Istiḳâmah et au sein du Recueil d'épîtres et de fatâwâ de Cheikh Rabî' v.7 p.129 à 273 aux éditions Dâr Al-Imâm Aḥmad.

² N.d.t : Où sont donc –soubḥâna Allah!- ceux qui prétendent tant suivre Cheikh Al-Albânî par rapport à cette parole du cheikh et continuent à injurier et critiquer Cheikh Rabî' :

كل يدعي وصلا بليلي ولكن ليلي لا تقر لهم بذاكا

*Tout le monde prétend avoir des liens avec Laylâ
Mais Laylâ ne leur reconnaît pas cela*

ses discours, il y a répondu le 28/07/1412 de l'Hégire dans un audio intitulé "L'explication de la clarification" :

«Cette clarification dont nous avons parlé, ce qui était visé par cela était la da'wah de chacun des prédicateurs et des savants dans une critique constructive.

Et nous ne visons pas nos frères à Médine parmi les étudiants en science, les enseignants et les prédicateurs ni même les gens de la Mecque, Riyad ou Djeddah.

Plutôt tout le monde d'une façon générale.

Quant à nos frères les chouioukh bien connus de Médine nous n'avons aucun doute sur eux.

Ils possèdent une croyance correcte et font partie des Gens de la Sounnah et du Consensus comme Cheikh Mohammad Amân Al-Jâmî, Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhali, Cheikh Sâlih bin Sa'd As-Souhaymî et Cheikh Mohammad bin Hâdî.

Tous sont connus pour leur persévérance, leur connaissance et leur croyance correcte.

Cependant les prédicateurs vers le mensonge, ceux qui chassent dans l'eau obscure sont ceux qui confondent les gens.

Et ils parlent de ces questions en disant : «Il visait par cela untel et untel» et ce n'est pas bien.

Il est obligatoire de prendre les mots de quelqu'un selon la meilleure compréhension» ^[1].

¹ N.d.t : Pour plus détails sur les très nombreuses recommandations et toujours renouvelées jusqu'à aujourd'hui voir notamment l'épître consacrée à ce sujet par

Introduction

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul, Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moh^hammad صلى الله عليه وسلم est Son serviteur et Son Messager.

Que les Eloges d'Allah ainsi que Son Salut soient sur lui et sur ses proches, ses suiveurs et ses Compagnons.

Ceci étant dit:

Ces nobles traditions prophétiques traitent de sujets sublimes ; je les ai choisies parmi les traditions prophétiques de celui dont la parole est générique ^[1] et qui ne prononce rien sous l'effet de la passion, ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.

Parmi ces traditions prophétiques ^[2] certaines appellent à l'unicité d'Allah et au fait de Lui vouer une adoration exclusive

Cheikh Khâlid Adh-Dhafi^rî -qu'Allah le préserve- intitulée : "Ath-thanâou al-badⁱminal-'oulamâ 'alâ ach-cheikh Rabⁱ" aux éditions Dâr Al-Minhâj.

¹ N.d.t : Comprend beaucoup de choses.

² N.d.t : Ahâdîth, pluriel de hadîth. Le hadîth c'est : "Ce qui est attribué au Prophète صلى الله عليه وسلم comme parole ou action ou approbation ou description physique ou comportementale". Voir "Min at-tiyabil minah^h fi 'ilmi lmoustalah^h" p.6 de Cheikh

et sincère et certaines (de ces traditions prophétiques) mettent en garde contre l'association (à Allah) et les innovations (religieuses) et les péchés capitaux et certaines appellent à l'amour d'Allah et de Son Envoyé ﷺ et des croyants et certaines appellent au fait de se cramponner au Coran et à la Sounnah et au suivi de la voie des califes bien guidés et des imams bien guidés.

Je les ai choisies pour les élèves participant au colloque de formation arabe islamique au niveau avancé et universitaire qu'organise l'Université Islamique de Médine qui a des buts islamiques très élevés. Parmi ceux-ci le fait d'essayer de réformer les situations des musulmans : situations religieuses, comportementales et sociales et d'essayer de les faire revenir au fait de se cramponner au Coran et à la Sounnah.

Et elle a mis à contribution tout ce qu'elle possède comme moyens pour réaliser ces buts élevés.

Et parmi ses programmes réformateurs : l'organisation de colloques de formation dans différents pays musulmans pour les enseignants de langue arabe et des sciences islamiques dans les écoles islamiques.

Et j'ai expliqué ces nobles traditions prophétiques d'une manière dont j'espère qu'elle soit la plus adéquate au degré de l'Université Islamique (de Médine) et qui mette en évidence ses buts et ses intentions.

J'ai expliqué leurs mots de vocabulaire et en ai éclairci les phrases générales et j'ai tiré de ses traditions prophétiques ce

'Abdel-Mouhsin Al-'Abbâd -qu'Allah le préserve- et Cheikh 'Abdel-Karîm Mourâd qu'Allah lui fasse miséricorde.

qu'elles contiennent comme bases et comme différents points.

J'y ai ensuite apposé des questions comme exercices éducatifs qui vont former l'étudiant à extraire des thèses de ces traditions et dont la pratique va développer en lui une capacité majeure à la rédaction et développer sa capacité à dialoguer en langue arabe et à construire des phrases et va en même temps enraciner en lui la croyance correcte et va amener sa raison et ses sentiments à l'amour d'Allah et de Son Envoyé صلى الله عليه وسلم et à suivre le Coran et la Sounnah.

J'espère qu'Allah rendra celles-ci bénéfiques pour le grand nombre des enfants de cette communauté de l'Islam comme j'espère qu'Allah acceptera de moi cet effort modeste et le rendra sincère pour Lui.

Il est certes Celui qui entend les invocations.

Que les Eloges et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète
Mohammad ainsi que ses proches, ses suiveurs et ses
Compagnons.

Le premier hadîth

La voie à suivre dans l'appel à Allah

بيان منهج الدعوة إلى الله

عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَمَّا بَعَثَ مُعَاذًا إِلَى الْيَمَنِ قَالَ:

«إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ، فَلْيَكُنْ أَوَّلُ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةً أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ - وَفِي رِوَايَةٍ: إِلَى أَنْ يُوحِدُوا اللَّهَ - فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ، فَأَعْلِمِهِمْ أَنَّ اللَّهَ إِفْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ فَأَعْلِمِهِمْ أَنَّ اللَّهَ إِفْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَغْنِيَائِهِمْ فَتُرَدُّ عَلَى فُقَرَائِهِمْ. فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ، فَإِيَّاكَ وَكَرَائِمَ أَمْوَالِهِمْ، وَاتَّقِ دَعْوَةَ الْمَظْلُومِ، فَإِنَّهُ لَيْسَ بَيْنَهَا وَبَيْنَ اللَّهِ حِجَابٌ».

D'après Ibn 'Abbâs -qu'Allah les agrée tous les deux- que le Messenger d'Allah ﷺ lorsqu'il envoya Mou'âdh au Yémen lui dit :

«Tu vas rencontrer un peuple parmi les gens du Livre, que la première chose à laquelle tu les appelleras soit l'attestation que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah (et dans une autre version du hadîth : qu'ils vouent une adoration exclusive à Allah).

S'ils t'obéissent en cela, fais leur savoir qu'Allah leur a prescrit cinq prières chaque jour et nuit.

S'ils t'obéissent en cela fais leur savoir qu'Allah leur a prescrit une aumône à leurs riches qui sera donnée à leurs pauvres.

S'ils t'obéissent en cela, fais attention aux meilleurs de leurs biens et crains l'invocation de celui qui a subi une injustice car il n'y a pas de voile entre elle et Allah».

Ce hadîth est rapporté par Al-Boukhârî ^[1] et Mouslim ^[2] et An-Nasâî ^[3] et Ibn Mâjah ^[4] et Ad-Dârimî ^[5] et Aḥmad ^[6].

Le rapporteur du hadîth est :

‘Abdoullâh Ibn ‘Abbâs bni ‘Abdil-Mouttalib Al-Hâchimî, le fils de l'oncle paternel de l'Envoyé d'Allah ﷺ, l'éminent savant auquel on donne le titre de hâbr qui a les mêmes lettres que le mot baḥr : océan, en raison de l'immensité de sa science et il faisait partie des Compagnons qui ont rapporté un grand nombre de aḥadîth.

¹ Dans son Authentique, Livre de l'aumône légale, hadîth n°1395, 1457.

² Dans son Authentique, Livre de la foi, hadîth n°31.

³ Dans ses Sounan, Livre de l'aumône légale prescrite, (3/5).

⁴ Dans ses Sounan, Livre de l'aumône légale prescrite, hadîth n°1783, (1/568).

⁵ Dans ses Sounan, Livre de l'aumône légale prescrite, hadîth n°1662, (1/318).

⁶ Dans son Mousnad (1/223).

Il est l'un des différents 'Abdoullâh parmi les jurisconsultes des Compagnons. Il est décédé en l'an 68 (de l'Hégire).

Le vocabulaire tiré du hadîth :

- Ba'atha : Arsala : a envoyé
- Ahloul-kitâb : ce sont les juifs et les chrétiens
- Chahâdatou al-Lâ ilâha illâ Allah : Reconnaître le fait que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que toute adoration d'autre que Lui est une adoration vaine et fausse et une association à Allah
- Youwahhidou Allah : Qu'ils Lui (Allah) vouent une adoration exclusive
- Iftaradâ : Il a prescrit et rendu obligatoire
- Sadaqah : C'est-à-dire l'aumône légale prescrite : La Zakât
- Att'ouka : Ils se sont soumis et ont mis en application
- Karâim : Le meilleur de l'argent et qui a le plus de valeur

Le sujet du hadîth :

La mise en évidence de la voie à adopter lors de l'appel à Allah

Le sens général du hadîth :

Ce hadîth met en évidence les étapes obligatoires que le prédicateur doit franchir de manière obligatoire lorsqu'il appelle à Allah.

La première chose par laquelle il doit commencer c'est l'appel à l'unicité et à vouer une adoration exclusive à Allah et au fait de s'éloigner de l'association (à Allah) que ce soit la petite ou la grande et cela au moyen de l'attestation que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que Moḥammad ﷺ est l'Envoyé d'Allah.

Et ce qui est voulu par cette attestation c'est que toutes les adorations sous toutes leurs formes sont un droit affirmé à Allah Seul et que personne d'autre que Lui ne détient la moindre chose de ce droit, ni ange rapproché ni prophète envoyé ni homme vertueux ni pierre ni arbre ni Soleil ni Lune.

Ne doit être invoqué qu'Allah Seul, on ne doit implorer le secours dans les situations de difficulté que de Lui, il ne sera demandé d'aide qu'à Lui et ne sera placée la confiance qu'en Lui et ne sera craint que Lui et on ne doit espérer qu'en Lui.

Donc, quiconque voue l'une de ces adorations ou autre à autre qu'Allah aura certes associé à Allah.

(Allah dit ce dont la traduction du sens est) :

إِنَّهُ مَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ
أَنْصَارٍ

﴿Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes pas de secoureurs !﴾

Sourate Al-Mâidah v.72.

Ce qui est demandé ce n'est pas seulement de prononcer cette attestation "**Lâ ilâha illâ Allah**" mais aussi la connaissance de son sens et la pratique de ce qu'elle implique et il faut absolument que les conditions de cette attestation soient réunies.

Elles sont au nombre de sept :

1. La première : La science opposée à l'ignorance
2. La seconde : La certitude opposée au doute
3. La troisième : L'acceptation opposée au rejet
4. La quatrième : La soumission opposée à l'abandon
5. La cinquième : La sincérité opposée à l'association
6. La sixième : La véracité opposée au mensonge
7. La septième : L'amour opposé à son contraire

Et ce qui est demandé, voulu par l'attestation que Mohammad صلى الله عليه وسلم est l'Envoyé d'Allah, c'est la connaissance de son sens et la mise en pratique de ce qu'elle implique.

Ce qui est demandé ce n'est pas non plus juste le fait de la prononcer, c'est aussi le fait de croire en ce qu'il a informé et de lui obéir en ce qu'il a ordonné et de délaisser ce qu'il a interdit et d'adorer Allah par ce qu'Il a légiféré par la parole de cet Envoyé béni صلى الله عليه وسلم, pas par la passion ni par l'innovation (religieuse).

Il est donc obligatoire à tout musulman de connaître le sens de ces deux attestations avec la bonne compréhension et d'appliquer de la meilleure des manières ce qu'elles impliquent et c'est de croire comme véridique et d'appliquer

de la meilleure des manières et de croire en ce avec lequel le
Messager d'Allah ﷺ est venu dans le Coran et la
Sounnah ; ce qui concerne les croyances et les adorations et
les législations dans tous les domaines de la vie.

Les enseignements extraits de ce hadîth :

1. L'unicité est la base de l'Islam
2. Le plus important des piliers après l'unicité est l'accomplissement de la prière
3. Le pilier de l'Islam le plus important après la prière est la zakât et elle fait partie des droits sur l'argent
4. C'est le gouverneur qui s'occupe de percevoir la zakât et de la répartir lui-même ou via un délégué
5. Il y a dans ce hadîth une preuve que la zakât peut être donnée à une seule catégorie de personnes parmi les catégories de personnes ayant le droit d'en bénéficier
6. Il y a également une preuve dans ce hadîth qu'il est interdit de la donner à un riche
7. Il est interdit au percepteur de la zakât de prendre les biens les plus précieux

8. La mise en garde contre toutes les formes d'injustice
9. Le fait d'accepter l'information rapportée dans la croyance et les actes par une seule personne juste
10. Le prédicateur doit commencer par le plus important.